République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Référence
060-2026

Neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 4 novembre à 20 heures 10 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 octobre 2026.

Date de la convocation : le 29 octobre 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL, Béatrice BALPE et Madame Sophie SCOUARNEC

Absent excusé : Monsieur Arnaud COZIEN

A été nommée secrétaire : Monsieur Jean-Pierre MELL

060-2026 – Neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées

L'instruction comptable M57 abrégée offre la possibilité de neutraliser les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (décret numéro 2015-1846 du 29 décembre 2015).

Ce dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées permet d'annuler leur incidence sur les dépenses de fonctionnement, et ainsi réduire la nécessité de leur financement par des recettes réelles.
En effet, la procédure de neutralisation consiste à générer une recette d'ordre équivalente à cette charge d'amortissement des subventions d'équipement, constatée à l'identique en dépense d'ordre d'investissement.
L'opération de neutralisation se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- Mandat au compte numéro 198 : « Neutralisation des amortissements »,
- Titre au compte numéro 77681 : « Neutralisation des amortissements ».

Pour le budget principal, les subventions d'équipement concernent plusieurs actions de la collectivité, à savoir :

- Le SIECE pour l'éclairage public au centre-bourg (amortissement sur 5 ans),
- La commune de HUELGOAT pour la réhabilitation du centre de secours (amortissement sur 15 ans).

Il est proposé de procéder à la neutralisation budgétaire totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées sur l'exercice 2026, et d'adopter définitivement la mesures pour les exercices ultérieurs, sauf délibération contraire y mettant fin.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Le Maire sur la mise en œuvre de la neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 5 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre MELL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)